

« Zoom sur... »



Le dispositif COACH ATHLE SANTE

Fédération Française d'Athlétisme



Contexte

Le dispositif **COACH ATHLE SANTE** a été **lancé en septembre 2006** par la **Fédération Française d'Athlétisme** dans le but de **mieux répondre aux préoccupations de santé et de loisirs** de la société.

Ce dispositif s'inscrit également dans une volonté fédérale de **s'ouvrir à de nouvelles pratiques complémentaires aux activités de compétition** afin d'augmenter le nombre de licenciés et de favoriser le développement des clubs.

La mise en place de ce projet s'accompagne enfin d'une **recherche de structuration des associations sportives** affiliées à la FFA par la **voie de la professionnalisation**.

Inscription du dispositif COACH ATHLE SANTE dans le projet fédéral 2009-2012

« Le développement des Clubs et leur rôle au sein de la Fédération »



« La stratégie Hors Stade et l'ouverture à toutes les pratiques »

Objectifs pour la fédération et les clubs

- ☛ Assurer une mission de service public en proposant une activité pour tous
- ☛ Augmenter le nombre de licenciés
- ☛ Pérenniser les emplois Athlétisme Performance
- ☛ Développer les partenariats avec les collectivités locales
- ☛ Participer à la professionnalisation des clubs

Concept du dispositif COACH ATHLE SANTE

Principe

Un COACH ATHLE SANTE est un **éducateur sportif professionnel formé par la FFA** qui a pour mission de proposer des créneaux d'athlétisme loisir santé adaptés aux besoins et aux envies de chacun. C'est **un salarié du club**. Il doit réaliser **au moins 20 heures par semaine**.

Il propose des contenus sur mesure, élabore des plans d'entraînement personnalisés, met en place des pratiques d'entretien de la forme et de développement des qualités physiques. A ce titre, ils peuvent encadrer des pratiques de **marche nordique**, d'**accompagnement running**, de **condition physique**, de **remise en forme**. Il distille également des **conseils en matière d'hygiène de vie et de diététique**.

Les cibles de ce dispositif sont les **personnes de tous les âges** ayant des **objectifs de loisir, de santé**.

Profil du COACH ATHLE SANTE

Etre capable de promouvoir le dispositif

- faire la promotion des pratiques « Santé Loisir »,
- monter un plan de communication,
- capter l'attention des gens grâce à son dynamisme et aux différentes activités qu'il propose tout au long de l'année.

Savoir animer un groupe

- impulser une dynamique dans un groupe,
- fidéliser des pratiquants en travaillant sur la convivialité et le suivi personnalisé,
- monter des événements ponctuels ouverts au grand public pour promouvoir son activité.

Savoir innover

- avoir une expérience solide dans l'encadrement du grand public,
- avoir une curiosité vers les nouvelles pratiques sportives,
- avoir une capacité à sortir des pratiques compétitives et à s'adapter à tous les niveaux.

Organisation du dispositif COACH ATHLE SANTE

❖ **Une certification club « ATHLE SANTE LOISIR »**

La certification « ATHLE SANTE LOISIR » **atteste de la capacité du club à accueillir les adhérents** en leur proposant des **activités « santé loisir »**.

Elle est **renouvelable tous les ans** et est **délivrée automatiquement** à tous les clubs affiliés à la FFA (hors sections locales) à condition que le **COACH ATHLE SANTE** :

- soit **présent à la formation continue** de l'année
- soit **salarié au moins 20 h** sur les activités proposées
- propose **au moins 3 des 4 activités** : accompagnement running, condition physique, remise en forme, marche nordique.

Elle permet aux **structures fédérales** :

- d'avoir une connaissance précise des clubs et de **définir les axes de progression adaptés**,
- d'**afficher** pour les adhérents potentiels la liste des **clubs pouvant les accueillir** sur des **activités « santé loisir »**,
- de proposer aux clubs intéressés **un moyen de promotion** de l'association auprès de leurs partenaires institutionnels et privés.

❖ **Une licence « ATHLE SANTE LOISIR »**

Une licence « ATHLE SANTE LOISIR » a été créée avec deux options :

Option santé : Activités encadrées par un COACH ATHLE SANTE, adaptées à un **public qui recherche une pratique tournée vers le bien-être, la détente, la lutte contre la sédentarité** et ses effets (marche nordique, running entretien, remise en forme, condition physique).

Option running : Activités (footing, étirements, conditions physique, fractionnés) visant à faire **débuter ou reprendre la course à pieds à des personnes à la recherche de la convivialité** et de l'émulation d'un groupe et de conseils d'un coach, ou à **faire progresser des coureurs préparant des courses** (hors championnats)

❖ Une formation COACH ATHLE SANTE

• Une formation initiale

Pour déposer une candidature à la formation initiale COACH ATHLE SANTE plusieurs étapes sont nécessaires:

➤ La 1ère étape : la prise de contact

Pour pouvoir créer un emploi de COACH ATHLE SANTE, le club doit **déposer un dossier présentant son projet au service développement/formation** de la FFA.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la FFA au lien suivant :
<http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2817>

La FFA effectue une **sélection des candidats à la formation COACH ATHLE SANTE sur des critères précis**. Ils doivent notamment être titulaires soit du BPJEPS APT, d'un BEES 1 option athlétisme, d'une Licence STAPS ou d'une maîtrise STAPS. Tous doivent être titulaires du diplôme fédéral 1^{er} degré Marche Nordique.

Il est souhaité que le **président soit l'initiateur du projet** et que le club ait une **réelle volonté de participer à la mise en place du dispositif** COACH ATHLE SANTE dans sa structure. Le club doit bénéficier d'un **projet de développement qui permettra de pérenniser l'emploi** créé. A ce niveau, **la fédération peut aider le club** dans sa démarche. Elle dispose notamment d'une délégation « emploi » capable **d'appuyer le montage d'un dossier d'aide à l'embauche**.

➤ La 2^{ème} étape : les tests de sélection

Si le candidat est retenu, il sera appelé à participer à des **tests de sélection** dans la zone géographique la plus proche de chez lui. Il devra se présenter sur la journée **avec son président de club ou à défaut son représentant** pour **présenter le projet du club**.

Différents thèmes seront abordés :

- motivations et budget du club,
- infrastructures,
- emploi du temps du candidat,
- étude de marché,
- prix des licences.

Cet entretien sera précédé ou poursuivi d'un **test de connaissance** (physiologie, anatomie, biologie..) et d'un **test physique** (un test Cooper de 12 minutes) pour le candidat.

« Zoom sur... »

➤ La 3^{ème} étape : Les stages de formation

Suite à son admission, le candidat suivra **2 sessions de formation en internat**, même si son lieu de domicile est très proche.

La FFA forme tous les candidats aux **4 disciplines** :

- Accompagnement running
- Condition Physique
- Remise en forme
- Marche Nordique

Elle les forme également à la **promotion et au développement de l'activité** :

- Marketing
- Démarche commerciale
- Communication
- Méthodologie de projet et d'étude de marché afin de promouvoir l'activité localement
- Encadrement du public spécifique (séniors, insuffisants respiratoires, diabétiques, etc.)

Un **dossier d'étude de marché sera à rendre** impérativement en début de 2^{ème} session. Il servira de support pour la **soutenance orale**. Une **évaluation écrite** sera effectuée en fin de deuxième session. Ces deux temps d'évaluation compteront du l'obtention au titre de COACH ATHLE SANTE.

- Une formation continue

La FFA propose une formation continue obligatoire **ouverte aux COACH ATHLE SANTE diplômés**.

❖ Un outil de suivi des COACHS ATHLE SANTE

La fédération a un mis en place un **outil d'aide au suivi des COACH ATHLE SANTE** pour suivre leur situation et leur évolution.

Étapes de la mise en place du dispositif

- Septembre 2006** ▶ Validation et **lancement du projet**
- 2006** ▶ **Création du diplôme** COACH ATHLE SANTE
- Septembre 2006** ▶ Sortie de la **1^{ère} promotion** COACH ATHLE SANTE
- 2009** ▶ Création d'une nouvelle **licence « Santé Loisir »**
- 2009** ▶ Mise en place d'une **certification « athlé santé loisir »**
- Janvier 2012** ▶ **80 COACH ATHLE SANTE en activité** dans toute la France

Promotion et développement du dispositif COACH ATHLE SANTE

Le CAS peut être amené à **animer des opérations de promotion** de l' « athlé santé » et de la marche nordique montées à **l'initiative du club ou de la fédération** :

- des **opérations locales** (exemples : stages grand public pour préparer un évènement sportif, la course de la ville, « athlé vacances », etc.)
- des **opérations nationales** (marche nordique découverte, Animations découverte, Journée Alzheimer, Belambra)
- des **conventions** peuvent être également passées **avec des entreprises**.

Bilan

Depuis 6 ans, **115 COACHS ATHLE SANTE ont été formés** par la Fédération Française d'Athlétisme.

La participation à la **création d'emplois** et l'**augmentation du nombre d'adhérents** sont les premiers constats visibles.

Les clubs s'ouvrent à d'autres personnes et à d'autres pratiques **sans altérer ses activités traditionnelles d'athlétisme de performance**.

Ces activités de « santé loisir » intéressent principalement aujourd'hui les parents voire les grands-parents des athlètes du club ; cela permet souvent de **réunir la famille dans la même association** et de **favoriser aussi l'entrée de dirigeants bénévoles**.

Ces activités de bien-être sont aussi appréciées localement et **favorisent l'obtention de subventions** par la reconnaissance d'une animation d'intérêt général dans les communes et les villes.

Contacts

Fédération Française d'Athlétisme

3 Avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris cedex 13 / Tél : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66

Site officiel : www.athle.com

Lien vers la page internet COACH ATHLE SANTE : <http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2820>

Contact FFA : alexandre.ramolet@athle.org

Avec le soutien de

